WITTELSHEIM

COURSE DE LA SAINTE BARBE
15 novembre 2026

Règlement des courses

1) ORGANISATION ET CADRE JURIDIQUE

La course de la Sainte Barbe est organisée par la Ville de Wittelsheim (Mairie, 2 rue d'Ensisheim, 68310 Wittelsheim).

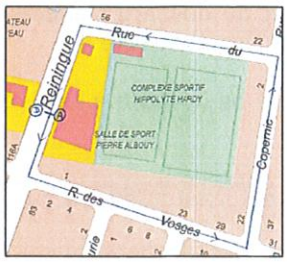
Elle est organisée dans le respect :

- du Code du sport, notamment ses articles L. 331-1 et suivants et R. 331-6 et suivants relatifs à l'organisation des manifestations sportives ;
- de l'arrêté préfectoral autorisant la manifestation [référence à compléter une fois obtenu] ;
- de l'arrêté du Maire portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion de la manifestation [référence à compléter] ;
- de la convention de mandat conclue entre la Ville de Wittelsheim et SPORKRONO pour la gestion des inscriptions, l'encaissement des droits d'inscription et le chronométrage des courses.

Le présent règlement s'impose à tout participant, qui est réputé l'avoir accepté sans réserve du seul fait de son inscription (article 15).

2) PROGRAMME GÉNÉRAL

Départs et arrivées des courses : rue de Reiningue, à hauteur du stade H. Hardy et de la salle Albouy.
Vestiaires, douches et toilettes : salle Albouy.
Palmarès et remise des prix : salle Albouy.
Buvette sur place : salle Albouy.



8 h 45 — Courses des jeunes

- U10/École d'Athlétisme (nés de 2018 à 2020) : 1 tour, soit 1 000 m ;
- U12/Poussins (nés en 2016 et 2017) : 1 tour, soit 1 000 m ;
- U14/Benjamins (nés en 2014 et 2015) : 2 tours, soit 2 000 m ;

9 h 55 — Course de 5 km + Handisport
Course ouverte à partir de la catégorie U16/Minimes (nés en 2012 et 2013), hommes et femmes.

10 h 00 — Course de 10 km dans les rues de Wittelsheim
Course ouverte à partir de la catégorie U18/Cadets (nés en 2010 et 2011), hommes et femmes.

3) INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions sont exclusivement réalisées en ligne, via la plateforme SPORKRONO [www.sporkrono.fr]. Aucune inscription n'est possible par téléphone ou sur place.

Les frais d'inscription sont fixés comme suit (hors frais de gestion) :

- Gratuité pour l'École d'Athlétisme ;
- Courses des jeunes (Poussins, Benjamins) : 2 € ;
- Course de 5 km : 10 € ;
- Course de 10 km : 15 € ;
- T-shirt en option, jusqu'au 25 octobre : 10 €

Pour les mineurs, l'inscription doit être effectuée par un représentant légal, qui atteste de son autorité parentale et de son accord pour la participation de l'enfant à la manifestation.

4) CONDITIONS DE PARTICIPATION ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

10 km et 5 km

La course est ouverte aux licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) ainsi qu'aux non-licenciés à partir de la catégorie Cadets (nés en 2010).
Les licenciés FFA doivent obligatoirement transmettre, lors de leur inscription, une copie recto-verso de leur licence en cours de validité. Aucune autre licence sportive n'est acceptée.
Les non-licenciés doivent fournir, lors de leur inscription, soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date du 15 novembre 2026, soit un parcours de prévention santé à jour.

Courses des jeunes

Le certificat médical n'est pas obligatoire, sous réserve que le participant réponde par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé (formulaire CERFA n° 15699*01), à télécharger et à remettre sur place lors du retrait du dossard. À défaut, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée, datant de moins de six mois, doit être fourni.

Aucune inscription n'est validée en l'absence des pièces justificatives requises.

5) RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer à la salle Albouy :

- **le samedi 14 novembre 2026, de 14 h à 17 h ;**
- **le dimanche 15 novembre 2026, à partir de 7 h 30.**

Le retrait du dossard s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité et, le cas échéant, des pièces justificatives mentionnées à l'article 4.

L'absence de dossard à l'arrivée entraîne le non-classement du concurrent.

6) DÉSISTEMENT ET TRANSFERT DE DOSSARD

En cas de désistement, aucun remboursement des frais d'inscription n'est effectué.

Par exception, un remboursement intervient en cas de transfert de dossard : le participant qui se désiste peut céder son dossard à un tiers, lequel procède à une nouvelle inscription et s'acquitte du tarif correspondant. Le participant initial est alors remboursé du montant de son inscription, à l'exclusion des frais de gestion, qui ne sont en aucun cas remboursés, ni au participant initial, ni au participant qui reprend le dossard.

Les modalités pratiques du transfert de dossard relèvent de la décision de SPORKRONO.

Toute cession de dossard non déclarée à l'organisateur est interdite et engage la responsabilité du titulaire initial en cas d'incident survenu au tiers non déclaré.

7) REPORT OU ANNULATION DE LA MANIFESTATION

En cas d'annulation de la course pour quelque cause que ce soit (conditions météorologiques, sécurité, force majeure), celle-ci est, par principe, reportée à une date ultérieure fixée par la Ville.
Les inscriptions déjà enregistrées demeurent valables pour la nouvelle date et ne donnent lieu à aucun remboursement

Le cas échéant, si un report s'avère impossible, les modalités de remboursement sont fixées par la Ville et communiquées aux participants dans les meilleurs délais.

La Ville se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ou d'interrompre la course à tout moment, notamment sur instruction des services de secours ou des forces de l'ordre, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

8) SÉCURITÉ

Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité données par l'organisation, les signaleurs et les forces de l'ordre, ainsi que le code de la route sur les portions de parcours non totalement fermées à la circulation.

Un dispositif de secours est mis en place par l'organisateur le jour de la manifestation. Tout participant victime d'un malaise ou d'un incident doit se signaler ou être signalé au poste de secours le plus proche.

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter ou de faire arrêter tout participant dont l'état de santé apparaît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

9) RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

La Ville de Wittelsheim, organisatrice de la manifestation, est titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les conséquences dommageables de son fait, de celui de ses préposés et des choses dont elle a la garde, conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport.

Conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, il est rappelé à chaque participant qu'il a intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Chaque participant certifie, du fait de son inscription, être médicalement apte à la pratique de la course à pied en compétition et participer à la manifestation sous sa seule responsabilité, en toute connaissance de son état de santé et des risques inhérents à cette pratique.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'organisation ou le déroulement de la manifestation.

10) DROIT A L'IMAGE

En validant son inscription à la course de la Sainte-Barbe, le participant autorise la Ville de Wittelsheim, en qualité d'organisateur, à titre gratuit, à utiliser et diffuser son image, ou celle de son enfant mineur inscrit, sous forme de photographies ou de vidéos réalisées dans le cadre de la manifestation.
Cette autorisation est donnée pour les supports de communication institutionnels et promotionnels de la Ville de Wittelsheim, numériques et papier, pour une durée maximale de cinq ans, et consentie sans contrepartie financière.

11) PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies lors de l'inscription (identité, coordonnées et, le cas échéant, pièces justificatives médicales ou sportives) sont traitées par la Ville de Wittelsheim, responsable de traitement, aux fins d'organisation de la manifestation, de gestion des inscriptions et d'établissement des classements.

SPORKRONO intervient en qualité de sous-traitant, pour le compte de la Ville, dans les conditions fixées par la convention de mandat mentionnée à l'article 1.

12) RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement en eau est proposé à mi-parcours pour la course de 10 km. Un ravitaillement est proposé à l'arrivée pour les courses de 10 km et de 5 km.

Pour les courses des jeunes, le ravitaillement est proposé uniquement à l'arrivée.

13) RÉCOMPENSES

10 km et 5 km : les trois premiers au scratch, ainsi que les trois premiers de chaque catégorie (hors catégorie master), sont récompensés. En catégorie master, seul le premier de chaque catégorie est récompensé.

Courses des jeunes : une médaille est remise à chaque participant. Les cinq premiers de chaque catégorie (hors éveil athlétisme) reçoivent un cadeau.

Une tombola gratuite (paniers garnis) est organisée par tirage au sort des numéros de dossard, pour le 10 km et le 5 km.

Les bénéficiaires doivent être présents lors du tirage pour percevoir leur lot.

14) CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des courses de 10 km et 5 km est assuré par un système à puce électronique, mis en œuvre par SPORKRONO dans le cadre de la convention de mandat mentionnée à l'article 1.
Toute réclamation devra être adressée directement à SPORKRONO.

15) ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DISCIPLINE

L'inscription à la manifestation, réalisée sur la plateforme SPORKRONO, emporte acceptation sans réserve du présent règlement.

Tout comportement dangereux, déloyal, ou contraire à l'esprit sportif de la manifestation, ainsi que toute fraude (notamment usurpation de dossard non déclarée) peut entraîner la disqualification du participant, sans préjudice d'éventuelles poursuites.

16) RÉCLAMATIONS ET LITIGES

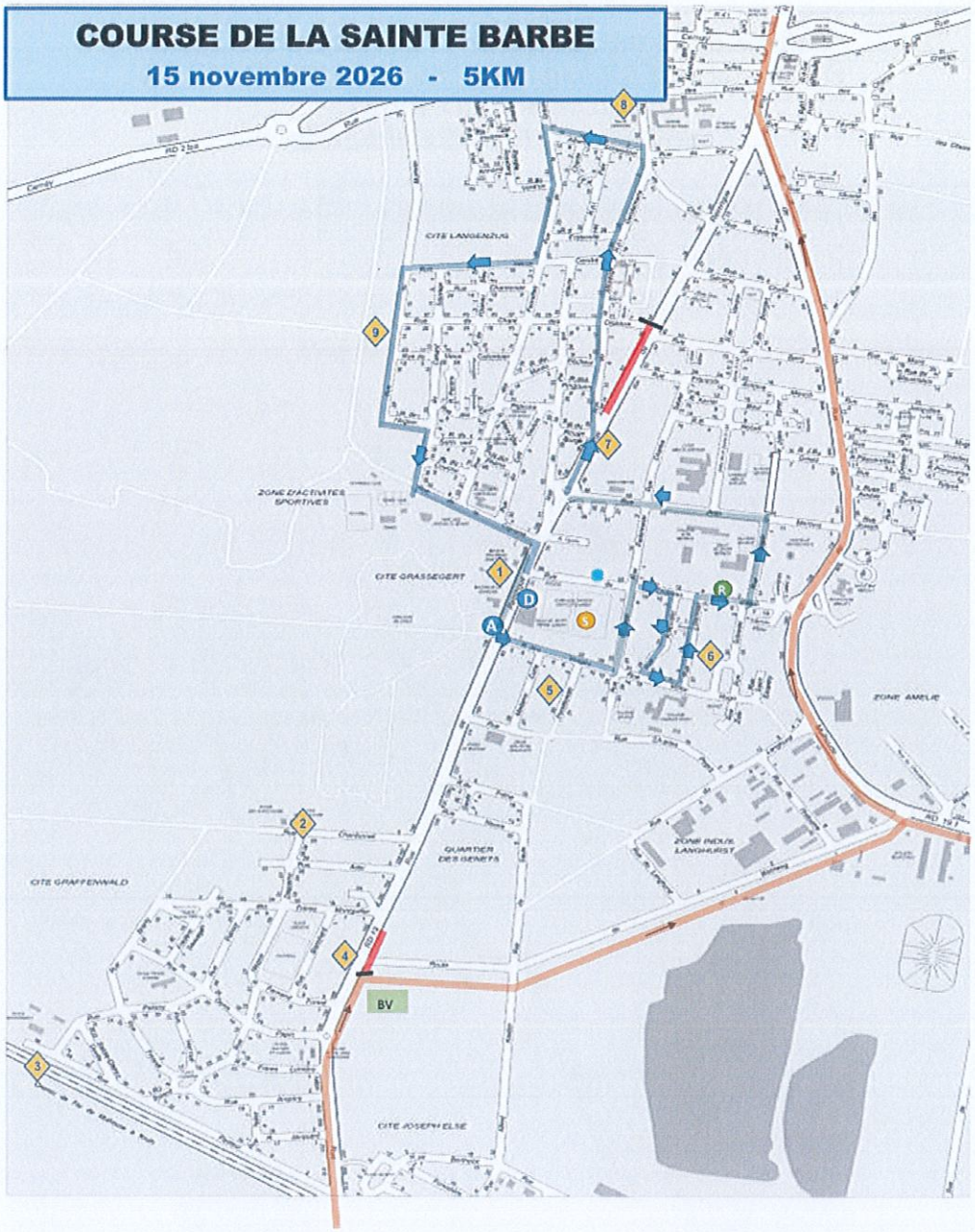
Toute réclamation relative au déroulement ou aux résultats de la course doit être adressée à l'organisateur le jour même de la manifestation.
À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'organisation de la manifestation relève de la compétence du tribunal administratif de Strasbourg.

Raphaële SCHOBER



COURSE DE LA SAINTE BARBE

15 novembre 2026 - 5KM



D Départ
A Arrivée

S Poste de secours

3 Kilométrage

R Ravitaillement

Déviation
Route barrée

Course de la Sainte Barbe – 15 novembre 2026
Mairie – 2 rue d'Ensisheim 68310 WITTELSHEIM
Tél. : 03 89 57 88 27
sport@mairie-wittelsheim.fr

